

TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE
DU C.S.C. THOUARS



LES 31 OCTOBRE ET 1^{ER} NOVEMBRE 2023

REGLEMENT

Article 1 : Date et lieu

- Le C.S.C.T Tennis de Table Thouars organise les Mardi 31 Octobre et Mercredi 1^{er} Novembre 2023 son 34^{ème} tournoi annuel de Tennis de Table, homologué National Catégorie B ouvert aux joueurs / joueuses licenciés traditionnels FFTT.
- Cette compétition se disputera dans le Complexe sportif de Sainte Verge, 48 Rue de la Diligence, 79 100 SAINTE VERGE (THOUARS).
- Un parking est mis à la disposition des joueurs / joueuses.
- Le complexe sportif ouvrira ses portes une heure avant le démarrage de ces deux jours de compétition
(soit le Mardi à 16H30 et le Mercredi à 08H00).

Article 2 : Matériels et infrastructure

- Le tournoi se disputera sur 24 tables SPONETA ITTF.
- Des balles plastiques de couleur Blanche *** Nittaku seront fournies par le club organisateur.
- Ce tournoi national est doté de coupes et de dotations d'une valeur de 3000 EUROS.
- Les épreuves se dérouleront sans interruption, RESTAURATION rapide et BAR sur place.
- Il est formellement interdit de fumer dans le complexe.
- Une tenue de sport (Tee-shirt, Short et chaussures de salle propres) est exigée dans les aires de jeu. Les maillots de couleur blanche sont interdits. L'accès aux aires de jeu est limité uniquement aux joueurs / joueuses.

Article 3 : Arbitrage

- Mr Samuel Créon (JA3) sera le Juge Arbitre officiel du tournoi. Il sera assisté par Mr Thierry Oresve (JA1).
Tout litige ainsi que les points non prévus au règlement de ce tournoi seront tranchés par les Juges Arbitres de l'épreuve et seront sans appel.
- Le coefficient de point pour ce tournoi est de 0.75 point.

- Toutes les parties sont arbitrées (gestion logiciel maison) par des joueurs / joueuses ou par des Arbitres officiels.
- Tout perdant doit arbitrer la rencontre suivante au risque de se voir éliminé pour une autre série. Afin de favoriser le bon déroulement du tournoi, le perdant d'une partie doit ramener à la table du Juge Arbitre la plaquette, le résultat, la balle, le stylo et attendre son affectation d'arbitre.
- Les joueurs qualifiés dans plusieurs tableaux pourront, à la discrétion des juges arbitres, être exemptés d'arbitrage pour pouvoir disputer une partie d'un autre tableau. En conséquence, le cas échéant, certaines parties pourront être arbitrées par les joueurs eux-mêmes.
- De la même façon, à la demande des juges arbitres et seulement à leur demande, l'ordre des parties d'une poule donnée pourra être modifié pour permettre à un joueur qualifié dans un autre tableau de disputer un tour d'élimination directe de cet autre tableau et de jouer dans la poule donnée ses parties à suivre.
- La règle de l'arbitrage est celle des réglementations fédérales en vigueur.

Article 4 : Règles applicables

- Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3 sauf impossibilité due au nombre d'engagés (donc poule de 4). **Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination direct.**
- Les parties se dérouleront en **3 manches gagnantes de 11 points** (autrement dit au meilleur des 5 manches et avec 2 points d'écart).
-
- Aucune partie de classement ne départagera les demi-finalistes vaincus.
- Les tableaux seront limités à 72 joueurs maximum soit 24 poules de 3 joueurs et de 24 pour le tableau féminin.
- Le juge arbitre pourra annuler un tableau qui ne comporterait pas 25 % des inscrits.
- Les féminines sont autorisées à participer aux épreuves masculines.
- Conformément au règlement fédéral, les joueurs et joueuses de benjamin à junior peuvent participer sans sur-classement aux épreuves individuelles dans la catégorie sénior. Les poussins et poussines ne peuvent participer aux épreuves sénior.
- Le règlement FFTT est appliqué. Les résultats de chaque partie seront transmis à la Fédération pour l'élaboration des classements.
- Le Juge Arbitre pourra accepter des joueurs / joueuses non inscrits dans les tableaux en fonction des absences dans des poules, si cela ne remet pas en cause l'assiette du tableau.
- Les inscriptions seront prises pour chaque tableau jusqu'au Lundi 30 Octobre 2023 (20H00).
- Des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place le jour même en accord avec le Juge Arbitre, s'il reste des places disponibles avec une **majoration de 2€** par tableau (jusqu'à 1 heure avant le début de chaque tableau).
- Le tirage au sort sera effectué, dans la salle, 30 minutes avant le début de chaque tableau.
- Les poules seront lancées dès que 2 joueurs / joueuses seront présents.

Article 5 : Pointage

- Dès leur arrivée, les inscrits doivent se faire pointer à la table d'accueil dans le hall du complexe.
- Les joueurs / joueuses doivent obligatoirement être munis de leur attestation de licence F.F.T.T. 2023/2024 (Phase 1) sur laquelle est mentionné « certificat médical présenté ». Dans le cas contraire, ils devront présenter un certificat médical de moins de 1 an. Cette attestation peut être présentée soit sur smartphone soit sur papier.
- Le pointage sera clos 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 6 : Tableaux

Mardi 31 Octobre 2023

Horaires		Tableaux		Montant des engagements	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes
Fin du Pointage	Début du Tableau						
17H00	17H30	A	Jeunes ↔ Cadets Garçons - Filles	5 €	Lots valeur 55 € *	Lots valeur 45 € *	Lots valeur 30 € *
17H30	18H00	B	Non classés jusqu'à 599 points	5 €	Lots valeur 35 € *	Lots valeur 25 € *	Lots valeur 15 € *
18H30	19H00	C	Non classés jusqu'à 1599 points	8 €	Lots + Chèque Total valeur 80 € *	Lots + Chèque Total valeur 60 € *	Lots + Chèque Total valeur 40 € *
19H30	20H00	D	Non classés jusqu'à 999 points	8 €	Lots valeur 50 € *	Lots valeur 40 € *	Lots valeur 20 € *
20H30	21H00	E	Non classés jusqu'à 1199 points	8 €	Lots valeur 60 € *	Lots valeur 50 € *	Lots valeur 30 € *

Mercredi 1^{er} Novembre 2023

Horaires		Tableaux	Montant des engagements	Premier	Deuxième	1/2 Finalistes
Fin du Pointage	Début du Tableau					
08H30	09H00	F Non classés jusqu'à non numérotés	9 €	180 €	120 €	80 €
09H30	10H00	G Non classés jusqu'à 1399 points	8 €	Lots + Chèque ----- Total valeur 70 €* -----	Lots valeur 50 €* -----	Lots valeur 35 €* -----
10H30	11H00	H Vétérans toutes séries	8 €	Lots valeur 80 €* -----	Lots valeur 60 €* -----	Lots valeur 40 €* -----
10H30	11H30	I Non classés jusqu' à 1799 points	8 €	120 €	80 €	50 €
12H00	12H30	J OPEN TOUTES SERIES	10 €	350 €	200 €	120 €
13H00	13H30	K Non classés jusqu'à 1099 points	8 €	Lots valeur 45 €* -----	Lots valeur 35 €* -----	Lots valeur 20 €* -----
14H30	15H00	L Féminines jusqu'à 1499 points	7 €	Lots valeur 50 €* -----	Lots valeur 40 €* -----	Lots valeur 30 €* -----



Article 7 : Forfait

- Le forfait d'un joueur / joueuse peut-être prononcé par lui-même auprès du Juge Arbitre pendant le tournoi.
- Les joueurs / joueuses seront appelés/es au micro pour le tableau concerné au début des rencontres, tout joueur / joueuse non présent/e au 3^{ème} appel sera déclaré/e forfait et donc éliminé/e sans qu'il puisse réclamer une restitution partielle ou totale du prix d'engagement.
- Dans le cas où un joueur / joueuse ne se présenterait pas à la table de jeu à laquelle il / elle est appelé/e, il / elle sera déclaré/e forfait 15 minutes après l'appel de son nom au micro pour le tableau concerné.
- **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.**

Article 8 : Récompenses

- Les résultats des poules et des tableaux seront affichés dans le hall.
- Les récompenses seront remises lors du podium à la fin du tableau concerné. Les gains non réclamés à ce moment resteront au club organisateur (CSCT).
- Pour la remise des lots, le Juge Arbitre et/ou Responsable du club du CSCT confirmera la place à la commission des lots. Les demi-finalistes et finalistes ne pourront retirer leur lot que lors du podium à la fin du tableau concerné (le tableau se termine par la finale ; la partie de classement pour départager le 3^{ème} et le 4^{ème} n'étant pas jouée).
- Dans le cas où les dotations individuelles sont données sous forme de chèque, et obtenues par un ou une mineur(e), le chèque sera effectué et ordré au nom d'un parent ou du tuteur légal concerné(e).

Article 9 : Responsabilité

- Les clubs et les joueurs / joueuses doivent être assurés.
- Le CSCT décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, défaillances physiques, vols et pertes d'objets personnels pouvant malheureusement survenir aux joueurs / joueuses, aux accompagnateurs ainsi qu'aux spectateurs.
- En cas de détérioration volontaire, les frais de réparation seront supportés par le ou les auteurs.

Article 10 : Inscription au tournoi

- Pré-Inscriptions PAR TELEPHONE : Thierry au 06-46-71-12-54 ou JC au 06-58-29-09-87
- Pré-Inscriptions PAR MAIL : csct.thouars@gmail.com
- Inscriptions PAR COURRIER : CSCT, 3 Impasse Gaston Chéreau 79 100 THOUARS (accompagnées du règlement par Chèque à l'ordre du CSCT Thouars; Dernier délai = le Samedi 28 Octobre 2023 ou par virement bancaire IBAN : FR76 1027 8363 2200 0100 2140 161 ou par Paiement par lien SUMUP)
- Pré-Inscriptions PAR LIEN GOOGLE FORMS : <https://tinyurl.com/Tournoi-Ping-du-CSCT>

- Pré-Inscriptions PAR SCAN QR-Code :



- Pré-Inscriptions PAR LIEN ou FLASHCODE HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/csc-thouars/evenements/34eme-tournoi-national-b-de-tennis-de-table-du-csc-thouars-2>



Un joueur / joueuse peut s'engager à 3 tableaux maximum par jour, à condition que son classement le permette.

Remise inscription : 3 Tableaux le Mardi 31 Octobre 2023 = - 2 € sur le total

3 Tableaux le Mercredi 01 Novembre 2023 = - 2 € sur le total

3 Tableaux par jour le Mardi 30 Octobre et le Mercredi 01 Novembre 2023 = - 6 € sur le total

Les engagements seront réglés (par chèque, par CB ou en espèces) lors du pointage par le joueur 30 minutes avant le début du tableau.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de blessure.

Article 11 : Formalité

La participation au tournoi implique la lecture et l'acceptation du présent règlement.

Article 12 : Crise Sanitaire

En cas de retour de crise type « Coronavirus », l'organisateur, le CSCT, suivra les recommandations sanitaires du gouvernement et de la FFTT.

En fonction de ces mesures, l'organisateur pourra prendre la décision d'annuler son 34^{ème} tournoi ou d'être obligé à réduire le nombre de participants par tableau et donc les dotations.



Les infos pratiques :

Des vestiaires équipés de douches sont à la disposition des joueurs / joueuses.

Une buvette sera ouverte pendant toute la durée du tournoi (sandwichs, saucisses, frites, crêpes, boissons chaudes et froides, friandises...), Règlements possibles par Carte Bancaire, Espèces, Chèque.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler Thierry (06-46-71-12-54) ou JC (06-58-29-09-87) !

Nos Hôtels partenaires :



321, Rue des Lacs
79 290 Lorez-D'Argenton
Tél. : 05 - 49 - 68 - 19 - 22

Demander Prix CSCT !

**HOTELLERIE
St JEAN**



HÔTEL
RESTAURANT**

79100 ST JEAN DE THOUARS

25, Route de Parthenay
79 100 Saint Jean de Thouars
Tél. : 05 - 49 - 96 - 12 - 60

Demander Prix CSCT !

**Hôtel du
Relais****

Route de Saumur - 79 THOUARS

www.hotel-du-relais-79.com

2, Rue de la Croix Camus ou Route de Saumur
79 100 Thouars
Tél. : 05 - 49 - 66 - 29 - 45

Demander Prix CSCT !

**Notre comité d'organisation du CSCT vous souhaite
la Bienvenue à Thouars et un bon 34^{ème} tournoi.**



ORESVE Thierry
☎ : 06 46 71 12 54
t.oresve79@gmail.com

C.S.C.T Tennis de table
csct.thouars@gmail.com

DURIEZ Jean-Charles
☎ : 06 58 29 09 87
jeancharles.duriez@gmail.com

Tous les renseignements sur <https://cscthouars.com>

Nos partenaires :

